

Monsieur

Monsieur de Luylichem premier
Conseiller de son Altesse Monseigneur
Le Prince d'Orange en son Conseil
et son Deputé au Parlemt de France A Paris.

At Amsterdam, on
 the 20th day of June
 1665
 The Honorable
 the States of the
 Province of Holland
 and West-Friesland
 Greeting
 The undersigned
 Johannes van
 den Broek
 Secretary of the
 States of the
 Province of
 Holland and
 West-Friesland
 do hereby certify
 that the within
 enclosed
 is a true
 copy of the
 original
 as it is
 kept in
 the
 Archives of
 the
 States of
 the
 Province of
 Holland
 and
 West-Friesland
 in
 the
 City of
 Amsterdam
 this
 20th
 day
 of
 June
 1665
 Johannes van
 den Broek
 Secretary



R^e Par. 22. Juin. 62

d'Orange ce 14 Juin 1662

Monsieur

Nous Vous rends mes Comptes par le dernier ordinaire de ce qui
S'est ou passe sur l'exécution de l'ordre de son altesse par Aam qui est
ordonné au fermier de ne payer pas les quartars escheus & eschevoir
de la ferme sans ordre exprès de son altesse, et vous avons enuoyé
l'acte de dissentiment d'entre Mr L'advocat guet, et nous sur ce sujet
du deppuis le Sieur Sauzin en de nous ayant pris garde que par la
response faite par le comis de M^{rs} de Beauregard Tresorier
lors de la notification dud^t ordre, qu'il protestoit de continuer les
diligences Il s'est Informé d'elly comme quoy il en usoit, Et ayant
après que le sieur mesmes de luy notification et les Sumants, Il
avoit fait faire des nouvelles arrestations des droictz des fermes
particulieres, Il l'exposa en Bureau le 12^e de ce mois, ~~après~~
Et lors de luy exposition led^t Sieur advocat general luy ayant demandé
S'il le faisoit au nom du fermier ou en quelle qualite, Il respondit
qu'il le faisoit pour le devoir que luy et tous les autres officiers
de S. A. ont de tenir la main a l'exécution des ordres de S. A.
Après quoy le Sr Sieur de Lubers ayant fait opprimer led^t Sieur
advocat general demura dans la premiere opinion contenne dans
l'escrip^t que vous avons enuoyé, Et nous demura mes dans la
nostre qui est que la volonte de S. A. soit exeeute, Et y

60 August 1702

C. Huygens

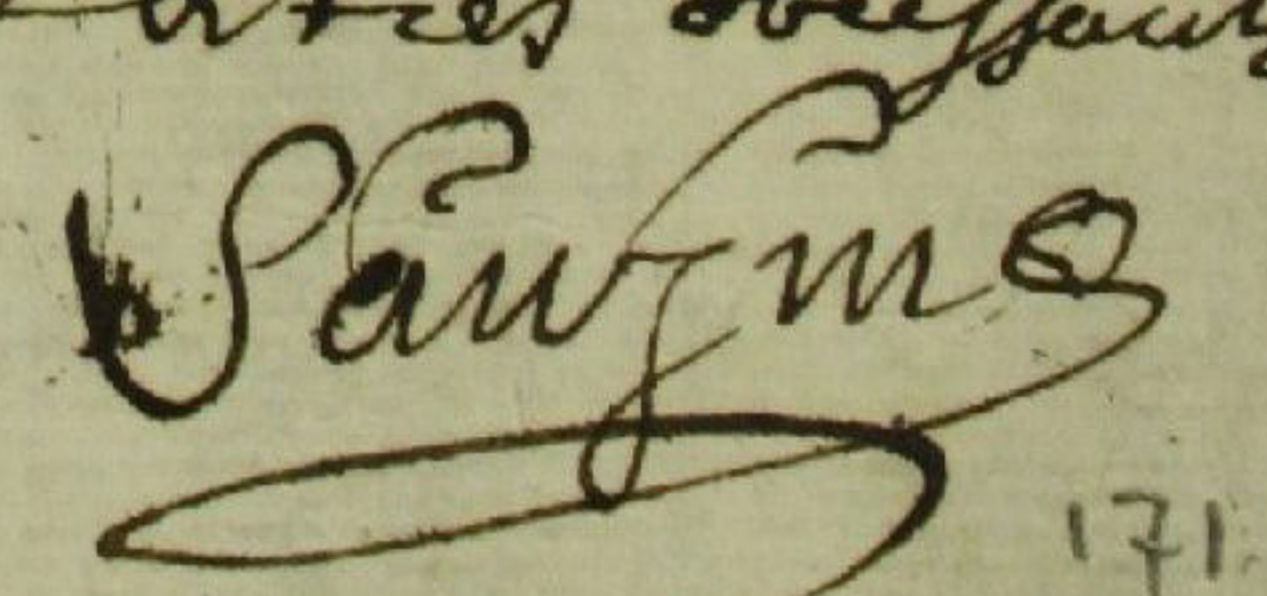


Handwritten text in French, likely a letter or report, discussing technical details related to the diagram above. The text is written in a cursive script and is somewhat faded.

adventures que Leys ^{se} Aduocat general tiendroï l'annuy
a Leys executioy, Surquoy Leys ^{se} Aduocat general ayant
encors repliqué que chascun mettra son oppinion par esoye
nous nous separadmes comme elle. Or Monsieur nous sommes obligés
de vous dire qu'il est bien difficile que les ordres de S. A. puissent
estre receus et executer dans cest Estat pour que Monsieur
Debon y sera contraire, et que Leys ^{se} Aduocat general
exquerra Leys executioy comme il fait, Car comme vous sçavez
Monsieur l'vn a la puissance en main, Et l'autre à l'actioy de
S. A., pour nous Monsieur nous ne manquerois pas dy obcir
tousiours avec grand respect, et de faire tout ce que le deuoir de nos
charges nous oblige, vous mesme de resquer tout ce que faire
amfuz pour le seruice de S. A. mais tout cela sera fort inutile
si ce n'est que l'outroye mayeure y résistera. Nous ne vous sçay
pas Monsieur ce qu'il y a de faire pour le buy du seruice de S. A.
car vous le sçavez beaucoup mieux que nous, et vous estes aussi en
part que vous voyez comme il se fauldra faire, tout ce que nous
vous pourrions dire est que nous donnerons tousiours iustice
au seruice de S. A.

Il est encors arriue du desordre a l'outroye entre quelques
personnes des deux Religions sur le sujet de la ^{procession de dimanche de nuit} ~~festiuité~~, pour
raison duquel les catholiques se sont adressés a Monsieur de bout
Gouverneur qui y a enuoyé de ses gardes pour le faire des
accuses, Et ceux de la Religion souzuy pour s'adresser au
Parlement lequel est resolu de faire bonne justice, quand nous
y serour plus particulièrement informés, nous ne manquerois
pas de vous faire sçavoir tout ce que nous pourrions

Monsieur

Vostres humblez et tres obessants
seruiteurs
Montmirailubierey 

Handwritten text, likely a letter or document, written in a cursive script. The text is mirrored across the page, suggesting it was written on one side and then the paper was turned over. The ink is dark and the paper shows signs of age and wear.

Handwritten text, likely a letter or document, written in a cursive script. The text is mirrored across the page, suggesting it was written on one side and then the paper was turned over. The ink is dark and the paper shows signs of age and wear.

Christiaan

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or a note. The text is mirrored across the page, suggesting it was written on one side and then the paper was turned over. The ink is dark and the paper shows signs of age and wear.